



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

**ARRETE MUNICIPAL  
TEMPORAIRE**

*N° 2021/173*

Le Maire d'ILLE SUR TET,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2122-1 et 2, L2212-2, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> alinéa,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R417-10 I/II/et IV alinéa 10, R441-25 alinéa 3 et la mise en fourrière des véhicules en infraction conformément à l'article R325-12

**CONSIDERANT** la demande formulée par Madame Brigitte COUPARD, pour un déménagement 14 Rue Petite Place de l'Huile 66130 ILLE SUR TET.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Rue Petite Place de l'huile sera fermée à la circulation le du Jeudi 07 Octobre 2021 au Vendredi 08 Octobre 2021 de 07h00 à 18h00.

**Article 2** : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant le déménagement.

**Article 3** : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie et sanctionnée, ce conformément à la loi, textes, législation en vigueur, par les agents assermentés à cet effet.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services de la Mairie, tous les Officiers de Police Judiciaire et Agents assermentés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application et de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés du Maire.

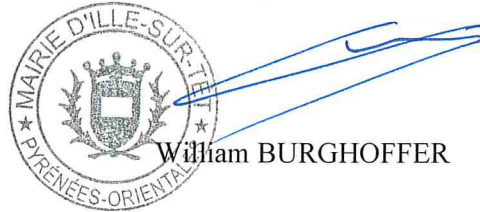
**Article 5** : Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux dans les 2 mois à compter de sa publication et affichage, la juridiction compétente étant le Tribunal de Montpellier. "Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville.
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Têt, le 30 Septembre 2021.

Le Maire,



William BURGHOFFER